

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 104 : PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la Direction générale des finances publiques souhaite proposer, à l'ensemble des usagers des services de la Communauté de Communes de Noblat, la possibilité de payer par prélèvement automatique les produits ou recettes encaissées par à l'Intercommunalité de Noblat.

Monsieur le Président précise que, si les administrés le souhaitent, ils pourront mettre en place ce prélèvement en remplissant un document précisant leurs coordonnées bancaires et en joignant un RIB ou un RIP.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise la mise en place du paiement par prélèvement automatique, au bénéfice des usagers, pour tous les services assurés par la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 9/12/2010

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture	
Objet de l'acte :	PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
Date de transmission de l'acte :	09/12/2010
Date de réception de l'acte :	09/12/2010
l'accusé de réception :	
Numéro de l'acte :	2010-104 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20101202-2010-104-DE
Date de décision :	02/12/2010
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers